

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 78 (1942)
Heft: 40

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Extraits de la séance du C. C. du 29 octobre.* — VAUD : *Aux présidents de sections.* — *Cotisations.* — *Doit-on réorganiser les cours post-scolaires?* — *Cours d'éducation civique.* — *Nécrologie : Emile Borgeaud.* — *Dans les sections : Lausanne.* — *Conférence Rauch.* — GENÈVE : *C. I. A. Avis important.* — U. I. P. G. — DAMES : *Causerie de M^{me} Gautier.* — TRIBUNE LIBRE : *Reproches... Encouragements.* — INFORMATIONS : *G. R. E. P.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : A. STEINER, traduit et résumé par E. D. : *La vipère aspic (tableaux scolaires suisses).* — MARCEL CHANTRENS : *La grammaire, cette brouillonne...* — INFORMATIONS : *En Finlande les enfants collaborent à la lutte contre la famine.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

SÉANCE DU COMITÉ CENTRAL

jeudi 29 octobre 1942, à Lausanne.

Extraits des délibérations.

Présidence : G. Willemin, président.

Tous les membres du Comité sont présents, ainsi que M. le Dr Junod, le futur président de la Romande.

Écriture suisse unifiée. — Nous avons reçu de la Fédération suisse des Importateurs et du Commerce en gros une circulaire qui fut envoyée aussi à la plupart des chefs des Départements cantonaux de l'Instruction publique. Constatant que la plus grande diversité et par suite la fantaisie règnent dans les systèmes d'écriture enseignés dans nos écoles suisses, les requérants demandent qu'on adopte une écriture suisse unique. L'affaire mérite qu'on l'examine, encore qu'elle soit du ressort de la Conférence des Directeurs de l'Instruction publique. *L'Éducateur* ouvrira volontiers un débat sur le sujet.

Le Cartel suisse de vacances et de loisirs de la jeunesse, se basant sur les thèses votées au Congrès de Genève, demande notre collaboration ; nous pourrions, par exemple, nous faire recevoir membres passifs de l'institution. C'est à étudier.

Instituteurs grecs prisonniers de guerre. — Par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, nous avons reçu la lettre que nous publions plus bas. Il est décidé de verser immédiatement 100 fr. prélevés sur le Fonds de secours en faveur des Tchécoslovaques. Malheureusement ce fonds s'épuise.

Congrès de Genève. — Nous nous plaignons à constater la pleine réussite des manifestations qui se sont déroulées sans à-coup. La presse genevoise en a parlé avec bienveillance. Le compte rendu complet sera envoyé incessamment aux participants.

Relations. — Le président Willemin et le secrétaire Duchemin ont assisté à l'assemblée des délégués et à la réunion annuelle du S. L. V., à Lugano, tandis que le vice-président Lagier représentait le Comité central à l'assemblée générale de la S. P. N., à Boudry.

G. R. E. P. — Il est de nouveau discuté de la situation du G. R. E. P. vis-à-vis de la S. P. R., les délégués à Genève n'ayant pris aucune décision définitive. On finira bien par trouver une solution au problème.

Tableaux scolaires. — Grec rapporte sur la réunion du jury chargé d'examiner les projets du sixième concours des Tableaux scolaires, et sur la séance de la Commission pédagogique qui suivit. M. Jaccard, chef de service à l'enseignement primaire du canton de Vaud, y assistait. Il est regrettable que Genève n'ait pu s'y faire représenter.

Correspondants au « Bulletin ». — Bien que les rédacteurs de notre journal aient présenté au Congrès de Genève un rapport circonstancié sur leur activité, il est jugé nécessaire de convoquer en fin d'année les présidents de sections et les correspondants au *Bulletin* : bien des choses doivent être mises au point.

Nous avons reçu la lettre suivante :

Camp des Prisonniers de guerre N° 95 P. M. 3100. 7. 9. 42.

Collègues du corps enseignant suisse,

C'est avec une confiance confraternelle que s'adressent à vous 6 maîtres d'école grecs, qui se trouvent prisonniers en Italie, pour demander votre concours.

La malchance de notre patrie est cause que nous passons actuellement des jours très pénibles. Non seulement nous avons perdu — encore que momentanément — notre liberté personnelle, mais notre amertume est multipliée par l'indicible pauvreté et par la misère qui accablent nos familles en Grèce. Ainsi, nous ne pouvons attendre aucun soulagement de la part de nos familles. Aussi, dans notre triste dénuement, avons-nous pensé à vous et avons-nous conçu la certitude que nous pouvions espérer quelque aide matérielle des dispositions altruistes du cœur des maîtres suisses. Nous croyons que vous nous pardonneriez pour l'ennui que nous vous occasionnons et vous remercions d'avance.

Au nom des maîtres d'école grecs prisonniers en Italie :

Leur homme de confiance : Paraskevas Koutsoumbis.

(Pour traduction conforme : S. Baud-Bovy).

Le Comité espère que cet appel sera entendu. Les collègues sont priés de verser leur obole à notre trésorier, compte de chèques II 1978.

VAUD**AUX PRÉSIDENTS DES SECTIONS S. P. V.**

Le Comité central prie les présidents des sections de mettre à l'ordre du jour de leurs assemblées d'automne les deux objets suivants :

1. Désignation d'un candidat au Comité central pour remplacer le président sortant de charge.
2. Désignation des candidats délégués à la S. P. R. Ces délégués seront élus par les assemblées du printemps prochain.

Nous rappelons, en outre, que les membres honoraires seront proclamés par l'assemblée des délégués qui aura lieu le 31 janvier 1943 (inutile de nous demander actuellement des diplômes).

Prière d'intervenir auprès des non-membres de la S. P. V. et de leur offrir un bulletin d'admission.

Le comité souhaite que les sections aient, cet hiver, une activité renouvelée. Les mobilisations moins longues et moins fréquentes permettent des réunions plus nombreuses. Dans certains districts, des collègues ont déjà formé des groupes d'étude ou d'information dont l'activité se révèle féconde. Nous espérons que cet exemple pourra être imité ailleurs encore. Les circonstances actuelles nous imposent une collaboration professionnelle toujours plus étroite ; l'effort des sections donnera à notre S. P. V. toujours plus de cohésion et d'autorité.

Le Comité.

COTISATIONS 1942

Environ 50 collègues doivent encore leur cotisation. Il n'est pas admissible qu'autant de remboursements reviennent au caissier avec la mention « impayé » ou « refusé ». Plus que jamais la solidarité s'impose. Quand ces lignes paraîtront dans le *Bulletin*, de nouveaux et derniers remboursements auront été mis à la poste. Collègues qui les recevez, faites l'effort que la S. P. V. attend de vous. *Le Caissier.*

DOIT-ON RÉORGANISER LES COURS POST-SCOLAIRES ?

(Suite)

Que penser alors des cours complémentaires 1942-1943 où la moitié des heures au moins doit être consacrée à l'éducation nationale, et qui obligent les étrangers à suivre cette éducation nationale, tandis qu'ils en éliminent les jeunes filles suisses ?

Comment entrevoir, maintenant, une organisation pratique, capable d'intéresser les jeunes gens et les jeunes filles qui nous sont confiés ?

Le premier but de l'éducation nationale est de faire aimer le pays. Il faudra donc lui montrer son pays, à notre jeunesse, provoquer l'enthousiasme qu'une âme sensible éprouve devant la grandeur d'un beau coin de notre terre, créer une saine émotion et un peu de fierté

à l'idée de posséder une si belle patrie. Pour cela, les cours d'éducation nationale doivent avoir lieu, autant que possible, en plein air.

Il faudra ensuite donner à nos jeunes gens et jeunes filles le respect de nos institutions, les leur faire comprendre pour leur montrer le privilège qu'ils ont d'en jouir, et le devoir qu'ils auront de s'y intéresser en prenant une part active à la vie publique. Nul ne me contredira si j'affirme que la chose publique est actuellement l'affaire des vieux,... et pour cause ! — Il faut essayer d'y intéresser la jeunesse ; c'est l'affaire de l'éducation nationale.

Cette prise de contact avec nos institutions se fera par des causeries, des conférences d'hommes expérimentés ou des spécialistes, des visites d'administrations, de services industriels ou d'autres branches de notre activité nationale.

L'éducation nationale comprendra enfin le sain développement du corps par la pratique raisonnable de la culture physique et des sports. Pas de spécialités : apprendre à marcher (on l'a oublié) pour parcourir le pays et en jouir, apprendre à courir, à sauter, à respirer, à jouer. Il s'agit simplement de former des gens à l'esprit droit, au caractère bien trempé et au corps harmonieusement bâti ; des gens qui donneront au pays une génération saine, recherchant l'effort et capable d'endurance. Celui, en effet, qui ne craint pas l'effort physique est capable d'effort tout court.

(A suivre.) R. M.

COURS D'ÉDUCATION CIVIQUE

La présence de jeunes gens de langue allemande dans nos cours post-scolaires pose un des côtés pratiques du problème. De prime abord, il n'y a rien là qui puisse nous arrêter : le contact entre Confédérés des diverses parties de la Suisse ne peut avoir pour tous que d'heureux résultats ; l'un des moyens pour réaliser notre union nationale et renforcer notre esprit civique n'est-il pas tout d'abord d'apprendre à nous connaître ? Mais il arrive, la plupart du temps, que nos jeunes Confédérés ne connaissent pas suffisamment le français pour suivre avec profit l'enseignement collectif donné dans cette langue. Alors nous les voyons assister impassibles aux leçons, ce qui n'est guère profitable pour l'élève pas plus qu'encourageant pour le maître. Dans les centres où leur nombre est important, la difficulté a été tournée en les groupant dans une classe spéciale. Toutefois, nous demandons-nous, le but est-il atteint ? Oui, si le maître connaît suffisamment l'allemand pour enseigner tout comme il le ferait à des élèves romands. Mais si l'on se borne à donner gratuitement des leçons de français, ce n'est pas dans l'esprit des cours d'éducation civique. Nous posons ce côté du problème, sans plus.

Notre collègue A. Gentizon, du Mont sur Lausanne, a préparé, à

l'intention des maîtres enseignant dans les classes composées uniquement d'élèves alémaniques, 15 leçons, qu'il met à leur disposition. Les exercices proposés ne remplaceraient nullement la brochure obligatoire : ils n'en seraient que le complément et s'adresseraient particulièrement aux élèves avancés « à cette catégorie de jeunes gens, dit M. Gentizon, que nous retrouvons d'année en année et qui, tout en étant trop peu familiarisés avec notre langue pour suivre avec profit les leçons destinées aux élèves suisses français, ont toutefois dépassé le stade du B A ba et liquident en quelques leçons le brochure officielle ». M. Gentizon estime, avec raison, que, dans l'enseignement d'une langue étrangère, on ne fait pas assez parler l'élève, qu'on s'achoppe à des détails grammaticaux. C'est pour remédier à ce défaut qu'il apporte « sa faible contribution à l'amélioration des cours post-scolaires ». Nous avons sous les yeux la première leçon : *Emploi des pronoms personnels ; la forme interrogative*. Il y a des exercices de conjugaison ; des expressions à apprendre à fond et à retenir ; deux thèmes suivis de versions à choisir selon les possibilités des élèves. En effet, c'est vivant, pratique, bien ordonné, sortant des chemins battus. Nous regrettons, la place nous manquant, de ne pouvoir publier cette leçon ; nous recommandons vivement aux maîtres que cela intéresse, de s'adresser à M. A. Gentizon, *Le Mont sur Lausanne*, qui leur donnera tous renseignements complémentaires. *Réd.*

NÉCROLOGIE

† **Emile Borgeaud.** — Un accident mortel de circulation nous a privés du collègue Emile Borgeaud, retraité depuis quelques années, et dont la carrière fut caractérisée par une débordante activité.

D'abord instituteur à Lussery, puis à Orny, il a instruit et éduqué ses nombreux écoliers avec zèle et compréhension. De plus ses capacités les plus diverses lui ont permis de collaborer aux travaux de nombreuses sociétés où ses dons d'organisateur, de chanteur et d'orateur étaient très appréciés.

Il aimait beaucoup les réunions d'instituteurs de district et surtout celles de cercle et fut un collègue intéressant et sympathique. R. Z.

DANS LES SECTIONS

Lausanne. — Le caissier rappelle aux membres la cotisation de 1 fr. pour l'année courante. Que dans chaque collège le plus jeune de nos collègues messieurs veuille bien encaisser la dite somme auprès des membres de notre Société et l'adresser, avec la liste des cotisants au dos du formulaire, au compte de chèques postaux II.7012, Société pédagogique vaudoise, section de Lausanne. — Prière de ne pas confondre avec le numéro du compte de notre Comité cantonal.

Rappel : Vendredi 13 novembre, à 17 h., Salle Jean Muret, rue Chaucrau : Causerie de Mlle Lily Merminod sur *La musique et les enfants* — Entrée libre ; invitation cordiale. P. B.

CONFÉRENCE GABRIEL RAUCH

Cet après-midi, à 14 h. 30, au Palais de Rumine, M. G. Rauch fera une conférence sur ce sujet : « Les méthodes de détermination du caractère ». Le comité de la *Société évangélique d'éducation* invite tous les éducateurs à se rencontrer à cette séance publique.

U. I. P. G.

GENÈVE

C. I. A. — AVIS IMPORTANT

Le Président de la C.I.A. a demandé au comité d'envisager la prorogation de la loi du 13 avril 1940 arrivant à échéance. Les art. 21 et 48 étaient modifiés « temporairement » en ce sens que les sociétaires ne pouvaient plus faire valoir leurs droits à la retraite qu'à partir de 58 ans.

Cette mesure peu équitable parce que frappant une seule catégorie de membres faisait bon marché d'un droit. Vos délégués en ont demandé l'extinction pure et simple. Ils se sont heurtés à une forte opposition s'appuyant sur ce motif péremptoire : économies. Or l'économie réalisée ne doit pas être importante. Les conditions actuelles de vie n'engagent personne à prendre une retraite prématurée. Il serait bon de pouvoir le démontrer par des chiffres. Collègues dames et messieurs ! si vous pensez faire usage de la faculté que vous accordaient les art. 21 et 48 à une retraite prématurée, veuillez en aviser notre collègue M. Béguin, 6, rue du Devin du Village.

Le temps étant très limité, il serait nécessaire que les réponses soient données au plus tard pour le **12 novembre**.

Comité de l'U. I. P. G.

U. I. P. G. — DAMES

CAUSERIE DE Mme GAUTIER

Mme Gautier nous a présenté l'œuvre nouvelle à Genève : « Aide et conseils aux femmes enceintes ». Un bureau de consultations a été ouvert, rue Rousseau 1.

Aucune consultation médicale n'est donnée dans ce dispensaire : seuls des conseils et une aide morale et matérielle parfois y sont fournis. La direction de ce bureau est assumée par Mme Gustave Favre. Le comité de cette œuvre intéressante compte sur l'esprit de solidarité des femmes qui tiendront à lui apporter leur contribution financière. On peut devenir membre actif en versant une cotisation annuelle de 2 fr., au minimum.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que M. Marius Jaquet a accepté de nous parler de la composition, le mercredi 25 novembre.

A. D.

NEUCHÂTEL

Pour nous permettre de liquider une partie de la matière qui attend depuis quelque temps, le correspondant neuchâtelois veut bien nous autoriser à renvoyer à huitaine le compte rendu de l'Assemblée générale de la S. P. N. qui eut lieu à Boudry, le 17 octobre dernier. Réd.

TRIBUNE LIBRE **REPROCHES... ENCOURAGEMENTS**

Avez-vous lu, mes chers collègues, le « Rapport sur les examens pédagogiques des recrues en 1941 » ? Je l'ai étudié avec attention et l'ai trouvé intéressant quand il recherche les moyens propres à améliorer les experts et les méthodes d'examens ; vous y trouverez nombre de remarques pertinentes et comme moi, vous vous efforcerez d'en tirer profit pour votre enseignement. Par contre, je ne suis plus du tout d'accord avec M. Bürki, expert en chef, lorsque, cherchant le responsable des résultats médiocres ou mauvais, il s'érige en accusateur de l'école. Je sais qu'une voix autorisée a dit : « Donnez-moi dix lignes de quelqu'un et je le ferai pendre », et que des citations sans leur contexte perdent une partie de leur valeur. Certaines accusations sont cependant si précises et — à mon sens — si imméritées, qu'elles appellent une réfutation.

Après avoir dit que « dans l'ensemble, l'impression reste défavorable » et constaté que la « lettre » surtout laisse à désirer, M. Bürki déclare que « dans certaines écoles populaires et écoles complémentaires, on ne voue pas toute l'attention désirable à l'enseignement de la composition et en particulier de la lettre ». Il est vrai que la lettre n'est qu'une infime partie de l'enseignement du français à l'école primaire, mais peut-on accuser cette dernière puisque les examens pédagogiques des recrues ont lieu quatre ou cinq ans après la libération des élèves ? Or, le rapporteur dit textuellement (p. 2) « La faute en est à l'école qui n'a pas atteint son but ».

Nous n'avons pas à laver « l'école complémentaire » de ses péchés, puisqu'il n'y a plus de Cours complémentaires (!) dans notre canton, mais uniquement des Cours d'éducation civique et des Cours professionnels pour apprentis... Précisons cependant, en ce qui concerne ces derniers, que seuls les élèves de 1^{re} et 2^e années suivent des cours de français (en tout 80 heures); la correspondance n'en est qu'une faible partie. Là encore, depuis 17 ou 18 ans, les jeunes gens n'exerceront plus guère l'art épistolaire jusqu'à l'école de recrues.

S'il faut accuser quelqu'un... tout au plus l'école acceptera-t-elle le reproche de n'avoir pas su donner aux jeunes le goût de l'étude et une méthode de travail personnel.

Mais nous lisons encore (p. 3) à propos des connaissances civiques insuffisantes : « Ici aussi, il faut en attribuer la faute à l'école qui n'a pas appris aux jeunes gens à comprendre et à *emmagasiner* (c'est nous qui soulignons) ceux des faits qui étaient à leur portée ». Dans ce domaine, l'école a fait ce qu'elle pouvait jusqu'à 15 ou 16 ans, c'est-à-dire peu, à cause du trop jeune âge des élèves, mais le véritable responsable est l'Etat (qu'on l'appelle confédération ou canton) qui ne fait rien ou quasi rien pour l'adolescence.

En histoire encore (p. 4) « les jeunes gens ont oublié le peu qu'ils ont peut-être su un jour (sic), parce que cela n'a pas été suffisamment assimilé sur les bancs de l'école. On a étudié un programme annuel après l'autre, sans les reprendre jamais, au lieu de se contenter d'un bagage plus restreint de faits, de dates importantes, qu'on aurait imprimés dans la mémoire par de fréquentes répétitions. »

Les deux derniers passages cités nous étonnent quelque peu car on nous avait dit que les examens pédagogiques des recrues ne contrôlaient pas la mémorisation mais bien l'aptitude à raisonner, et nous applaudissions, heureux de cet « esprit » nouveau. Je doute, dès maintenant que la réforme soit si complète qu'on veut bien le dire.

Il est vrai — et je m'en voudrais de ne pas citer ce passage — que l'expert en chef ajoute que « les questions de mémoire pure ne seront jamais l'essentiel dans une leçon d'histoire ». (A suivre.) E. Brd.

INFORMATIONS

G.R.E.P.

Les 6, 16, 23 et 30 novembre prochains, à Neuchâtel (Grand auditoire des Terreaux), M. Pierre Bovet, directeur de l'Ecole des Sciences de l'Education, donnera son cours sur :

L'Appréciation des travaux scolaires.

1^{re} leçon : L'intérêt qu'ont les maîtres à ce que le travail effectué par les élèves et par eux-mêmes soit apprécié d'une façon aussi juste que possible.

2^a leçon : La mesure objective des résultats scolaires.

3^e leçon : La chronométrie et la statistique dans l'établissement des tests scolaires.

4^e leçon : Valeurs esthétiques et quantités contenues.

Après la troisième leçon, établissement d'un plan de recherche expérimentale permettant d'aboutir à un ou plusieurs barèmes.

Après la quatrième leçon, pour l'établissement d'une ou plusieurs échelles.

A la suite de quatre à six semaines d'utilisation expérimentale éventuelle de ces échelles, organisation de un ou plusieurs entretiens.

Prix du cours : Fr. 5.—. *Inscription* : chez M. W. Perret, instituteur, La Coudre-Neuchâtel (téléphone 5 16 97).

PARTIE PÉDAGOGIQUE

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES LA VIPÈRE ASPIC



Série : Animaux dans leur milieu.

Peintre : PAUL ANDRÉ ROBERT, Evillard.

Bourgeois de Neuchâtel et Le Locle, né en 1901.

I. Habitat et aire d'extension. — *Rythme journalier et saisonnier.*

(Réactions aux variations de température.)

Les rochers blancs de Malm, sur la pente ensoleillée du Jura, émergent d'un bois de hêtre vert frais. A leur pied, des éboulis exposés à l'action chimique des eaux chargées d'acide carbonique offrent dans leurs interstices, grâce à leur porosité, des possibilités d'établissement à quelques pionniers végétaux et des abris à divers animaux.

Nous sommes aux premières heures du matin d'un jour de printemps, la terre et le gazon conservent encore la fraîcheur nocturne, mais les blocs calcaires clairs se réchauffent vite au soleil et leur température attire au dehors les animaux cachés. Trois vipères adultes rampent vers la chaleur et s'exposent au soleil. Pour ces animaux à tempé-

rature variable, l'apport extérieur de chaleur représente une essentielle source d'énergie : le cœur bat plus vite et pompe un sang réchauffé (optimum 39°). Le poumon allongé (le poumon droit seul se développe chez les serpents) se gonfle, en sorte que l'animal paraît plus gros que dans un milieu frais. Les sens et le cerveau sont en éveil, les muscles, malgré l'apparente indolence, prêts aux réactions rapides.

Le tableau est tout différent, en plein été, malgré le décor semblable. Les rochers exposés aux durs rayons solaires sont nus ; la vipère demeure alors dans les fraîches anfractuosités ou se tient à même le sol dans les broussailles et les herbes, par exemple sous les genévriers ou les genêts. Son activité ne s'exerce qu'au crépuscule. De diurne, elle est devenue un animal crépusculaire et nocturne. Ce n'est qu'en automne qu'elle réapparaît en plein jour comme au printemps. En hiver, elle reste engourdie, en léthargie, dans les fentes des pierres, les galeries de rongeurs ou sous les racines, aussi profondément que possible. Parfois plusieurs individus, jusqu'à trente, peuvent se réunir en un groupe, formant une « boule de serpents » en hibernage (nœud de vipères).

Le réveil a lieu généralement en mars ou avril, il est suivi bientôt de la parade des individus âgés de trois ans au moins. Dans l'utérus de la femelle se développent 10 à 20 embryons. Au bout de quatre mois, les jeunes, bien formés, longs de 14 à 20 cm., brisent la coque de leur œuf au moment de la ponte. La vipère aspic est ainsi, comme la péliade et le lézard vivipare des Alpes, vivipare ou plutôt ovovivipare.

Les serpenteaux sont aptes à se nourrir dès le premier jour : leur appareil venimeux est déjà fonctionnel.

Le rythme journalier de la vipère aspic est le même sur le plateau, où elle est rare, et dans les Préalpes jusqu'à 1200 mètres. Plus haut au contraire, dans les étages alpins où elle atteint 2000 m., elle paraît active, en été, la journée durant, ce qui peut être une conséquence du refroidissement nocturne intense.

A l'inverse de sa proche parente la péliade, l'aspic ne dépasse que rarement 2000 m., ce qui confirmerait son origine méridionale, c'est-à-dire méditerranéenne. En Suisse, elle a pénétré par l'ouest et le sud, en sorte qu'elle vit dans le Jura de Genève à la région de Baden et au sud de la chaîne principale des Alpes, en Valais, au Tessin et dans les vallées méridionales des Grisons.

Elle habite dans les Alpes la partie occidentale et moyenne jusqu'à l'Oberhasli, surtout la région des lacs de Thoune et de Brienz et les vallées qui y débouchent, où son aire d'extension rejoint celle de la péliade. Celle-ci la remplace complètement à l'est de la Reuss en sorte qu'à ma connaissance, aucune station de vipère aspic n'a été signalée jusqu'à notre frontière orientale.

(A suivre.)

Traduit et partiellement résumé par E. D.

A. STEINER.

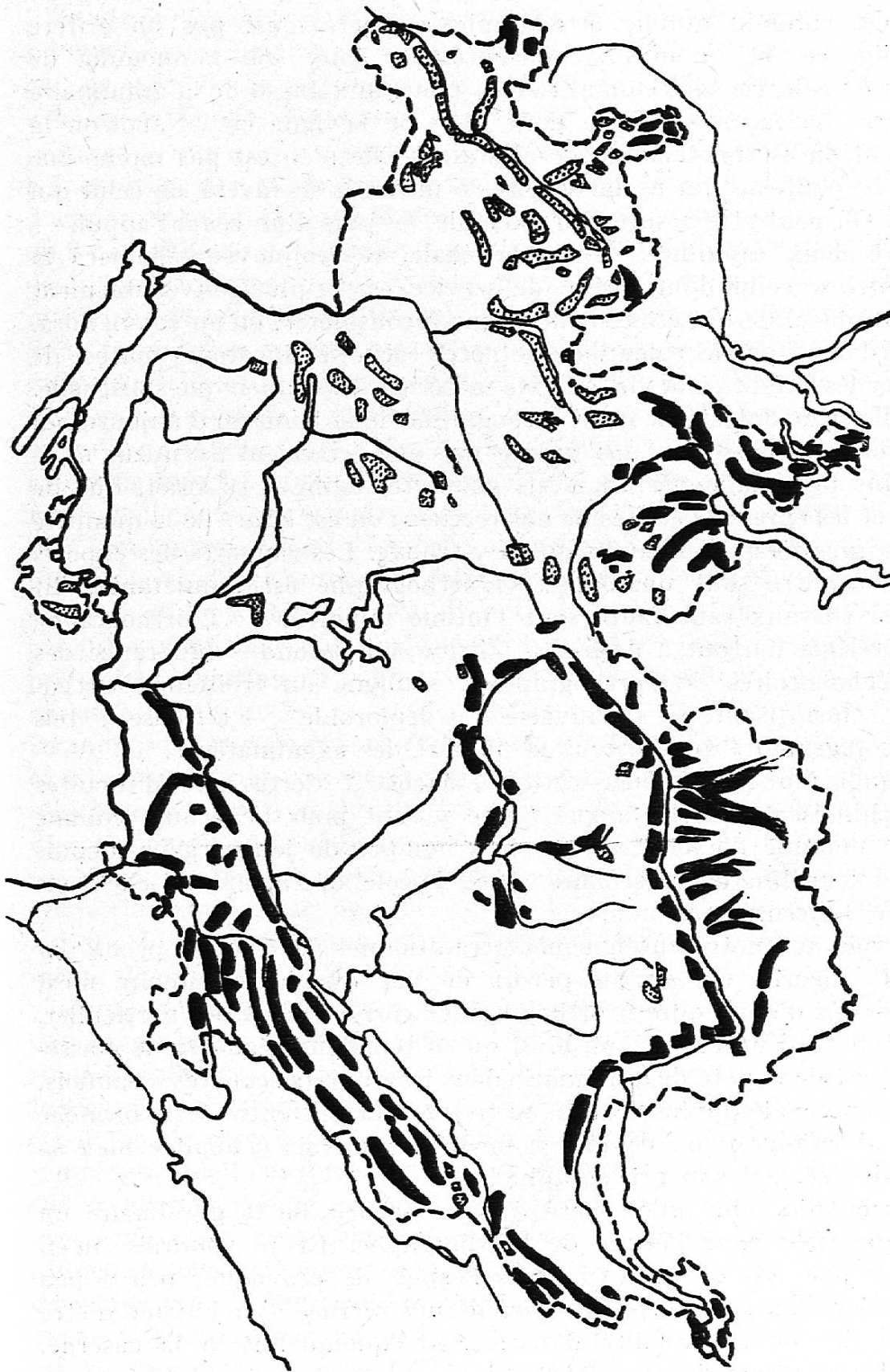


Fig. 1. — Répartition de l'aspic et de la péliade en Suisse
■ principales stations de l'aspic
□ ···· principales stations de la péliade

LA GRAMMAIRE, CETTE BROUILLONNE...

Il est entendu qu'une orthographe correcte n'est pas un critère d'intelligence, et qu'on peut parfaitement faire son bonhomme de chemin dans la vie sans connaître les « ponts aux ânes » de la grammaire française. La façon cavalière dont M^{me} de Sévigné et ...Napoléon la traitaient en est un témoignage éclatant ! Elle n'en est pas moins une forme de politesse qui ne laisse pas de prévenir en faveur de celui qui en use. On peut être assuré, par exemple, — plus d'un cas à l'appui, — qu'entre deux candidats de valeur égale, tel employeur donnera la préférence à celui dont l'offre de service est la plus convenablement orthographiée. Ce qui est tout de même à considérer, on en conviendra, eu égard à la partie essentielle de notre tâche d'éducateurs qui est de préparer les enfants à la vie, à la vie matérielle aussi bien que spirituelle.

Or il est incontestable que l'orthographe de la jeunesse d'aujourd'hui est sinon en baisse — nos grands-parents écrivaient-ils mieux ? — du moins fort malmenée. Il n'est, pour être édifié à ce sujet, que de consulter les épreuves écrites de nos recrues : on est effaré de la quantité et de la grossièreté des fautes qu'on y trouve. Les rapports des experts sur ce chapitre sont unanimes. « L'orthographe est inquiétante, dit l'un, les travaux sans faute sont l'infime minorité. » « L'orthographe laisse presque partout à désirer », affirme un second. « Ignorance des règles élémentaires de l'orthographe », souligne un troisième. Orthographe « insuffisante », « mauvaise », « déplorable », « affreuse », tels sont les jugements que portent la plupart des examinateurs.

A quoi faut-il attribuer cette déficience ? Certes, les difficultés et les chinoïseries de la langue écrite y sont pour beaucoup, comme aussi le manque d'exercice, pour bon nombre de jeunes gens, depuis l'âge de leur libération scolaire. Mais l'école elle-même est-elle sans reproche ? Assurément non.

Je crois que notre enseignement traditionnel du français pêche par excès de théorie. On semble perdre de vue que la grammaire n'est qu'un *moyen* d'apprendre à orthographier correctement, en particulier. On en fait trop un *but* en soi, ainsi qu'en témoigne d'ailleurs le classement à part de la note de grammaire dans les « livrets scolaires » vaudois, et la différence d'appréciation qu'on trouve souvent entre cette branche et celle d'orthographe : comme si un élève pouvait connaître bien sa grammaire et mal son orthographe !

Je prétends donc qu'on perd avec la théorie de la grammaire un temps précieux pour l'étude de l'orthographe. Et je voudrais m'en expliquer une fois de plus ici, dans l'espoir de provoquer peu à peu une amélioration de la façon d'écrire de nos recrues. Car j'avoue n'être pas très fier de ma qualité d'instituteur, quelquefois, à la caserne, devant les résultats de nos efforts...

* * *

C'est perdre son temps, dis-je tout d'abord, que de faire « *apprendre* » et « *réciter* » *incessamment*, comme c'est généralement le cas, les définitions des éléments de la proposition. Car, bien que, dans sa préface, notre « Cours de langue française » se défende d'en donner, pour la raison pertinente que « toutes sont critiquables parce qu'incomplètes », il y va bel et bien des siennes pour toutes les parties du discours et pour d'autres notions grammaticales par-dessus le marché. Je veux bien qu'il ne s'agit pas de définitions à proprement parler, mais d'explications de la fonction des « espèces » de mots, ce qui revient finalement au même. Et je concède également que la définition de certains éléments de la proposition est une opération préalable indispensable, en fonction même de leur orthographe. Ainsi avant d'enseigner les règles d'accord du verbe, il convient naturellement que l'élève sache discerner le verbe, ce qu'il ne saurait faire s'il n'a d'abord appris qu'on range dans cette catégorie tous les mots qui expriment une action. Mais pourquoi diable faudrait-il encore qu'il en sasse et ressasse la définition, comme il semble bien que notre « Cours » en fasse un devoir : sinon à quoi rimerait le soin qu'ont pris ses auteurs de faire suivre les « Observations » de chaque chapitre d'un « Résumé » qu'ils ont « cherché à faire aussi court et à rendre aussi clair que possible » ? Ne suffit-il donc pas, ainsi que la préface en question en convient d'ailleurs expressément, par une assez curieuse contradiction, « que les élèves soient capables de reconnaître les mots, de les classer sans se tromper » ? Quand un écolier a étiqueté exactement le mot « exagérer », par exemple, la seule chose qui importe n'est-elle pas qu'il sache mettre la terminaison *nt* dans l'expression « les grammairiens exagèrent » ?

Notez au surplus qu'un enfant peut parfaitement concevoir, après étude, la signification de telle espèce de mot, sans être à même, pour autant, de l'énoncer aisément, en dépit de Boileau. Essayez donc vous-même de définir le mot *tiroir*...

Sans compter que certaines de ces définitions, telles que le Cours de langue les a innovées, sont d'une rebutante abstraction ou d'une subtilité qui frise le ridicule. Je songe à celle-ci, entre autres : *L'action faite par le sujet, peut s'exercer sur un objet* : l'auteur de cette trouvaille a-t-il jamais essayé de l'expliquer à des enfants de douze ans, et, s'il y a réussi, a-t-il constaté ensuite une amélioration de leur orthographe ? Ou à celle-là : *Quand on veut exprimer une action passée qui a eu lieu avant une autre également passée, on met le verbe au passé antérieur si les actions ont été consécutives, au plus-que-parfait si un intervalle plus ou moins grand s'est écoulé entre elles*. Voyez-vous ça ! Qui s'en serait douté ? Ah ! la belle chose que de savoir quelque chose, comme eût dit M. Jourdain... Si ce n'est pas là ce qui s'appelle fendre les cheveux

en quatre, je veux bien être pendu. Et l'orthographe — ou la syntaxe — ont-elles quelque chose à gagner à d'aussi subtils distinguos ?

* * *

C'est perdre son temps, dis-je ensuite, que de *raffiner sur la classification des mots*, comme le fait le « Cours de langue » à l'instar de tous les « manuels de grammaire » actuels et anciens. Car on ne se contente pas de les ranger en espèces : verbes, noms, articles, adjectifs, pronoms et mots invariables ; on pousse jusqu'à la sous-espèce au moins : verbes *transitifs*, noms *communs*, articles *partitifs*, adjectifs *indéfinis*, pronoms *relatifs*, conjonctions de *coordination*, et autres sous-fifres du cortège.

Pourquoi tant subtiliser ? Pourquoi ne pas s'en tenir aux termes simplement génériques ? Bien sûr, c'est là un enrichissement du vocabulaire, mais qui n'a guère d'emploi dans le langage courant. A qui donc, à part les grammairiens, les abstrauteurs de quintessence, ou... les amateurs de mots-croisés, ces termes rébarbatifs sont-ils de quelque utilité pour l'expression de leurs pensées ou la solution de leur jeu ? Car c'est un fait qu'ils sont terriblement abstraits, même pour des adultes. Et, pour des enfants, c'est généralement la mer à boire : en dépit des explications tortueuses que notre « Cours de langue » s'évertue à en donner, ils n'en saisissent que momentanément le sens, et, peu à peu, ils ne les emploient plus que par une opération de la mémoire, sans que l'intelligence y ait aucune part. Pensez à *partitif*, à *relatif*, à *indéfini* même...

Mais il y a plus. L'identification des mots n'a de valeur, à mon avis, que pour autant qu'elle détermine leur orthographe. Or, à part le verbe, qui commande certaines terminaisons, la préposition, qui appelle la forme infinitive, et deux ou trois autres cas semblables, il est extrêmement rare que l'état civil d'un mot conditionne la façon de l'écrire. Je ne sache pas que la notion de l'adverbe, par exemple, ou de la conjonction, ou du démonstratif, joue un rôle à ce point de vue. Je crois que nos écoliers écrivent le mot *où*, avec un accent grave, non parce qu'ils connaissent sa qualité d'adverbe, mais parce qu'ils ne peuvent le remplacer par *ou bien* ; ou le mot *et*, sans *s*, non parce qu'ils savent le classer dans les conjonctions, mais parce qu'ils peuvent lui substituer *et puis* ; ou le mot *ces*, avec un *c*, non parce qu'ils reconnaissent en lui un adjectif démonstratif, mais parce qu'il ne marque pas la possession.

En tout cas, nécessaire ou pas, il est certain qu'on abuse de l'analyse grammaticale, et ce, au détriment de l'orthographe.

* * *

C'est perdre son temps, enfin, que de consacrer des leçons spéciales à l'étude de *certaines questions grammaticales d'importance secondaire, ou dont l'objet est l'évidence même, ou bien encore dont la conclusion va de soi.*

Parmi les premières on peut ranger les chapitres du « Cours de langue » intitulés : *L'interrogation, L'exclamation, Synonymes, antonymes, homonymes, Le paragraphe, l'alinéa*, d'autres encore. Ce sont là brouilles qui peuvent parfaitement se traiter chaque fois que l'occasion s'en présente, hors l'horaire de grammaire systématique.

On peut placer dans les secondes toutes celles, entre autres, qui ont trait à l'emploi des temps. Enseigner, par exemple, que *les actions qui s'accompliront dans un temps futur sont marquées par le futur simple*, c'est se donner bien du mal pour démontrer un truisme. Comme s'il n'était pas évident que des enfants de langue française diront tout naturellement : « Demain *j'irai* à l'école », et non pas : « J'allais », ou : « Je suis allé » ! Qu'on leur fasse remarquer que la forme « J'irai » est appelée futur, soit, mais il est superfétatoire, comme dit le brigadier, de leur en apprendre l'usage, qu'ils savent d'instinct.

Il faut classer dans les dernières, certaines règles qui n'ont d'utilité pratique que pour des étrangers étudiant notre langue. Y a-t-il lieu, je vous prie, de seriner à de petits Romands que *les noms terminés par s ou x s'écrivent au pluriel comme au singulier* ? On ne les voit guère faisant suivre d'un s l'x du nom *yeux...* Ou que *les adjectifs terminés par un e ne changent pas de forme au féminin* ? On n'imagine pas qu'ils puissent écrire autrement que : une remarque inutile... Ou que *la terminaison eux, les sons er, on, deviennent au féminin euse, ère, onne* ? On dit tout uniment : « Une règle vétilleuse, tracassière, tâtilonne », et on ne conçoit pas que des écoliers puissent s'exprimer différemment, même sans étude !

* * *

Il resterait encore beaucoup à dire sur la complication et le caractère peu pratique de certaines des règles d'orthographe les plus usuelles (celles du verbe et du participe passé, entre autres, que nos recrues appliquent le plus mal), comme aussi sur l'insuffisance des exercices que l'école leur consacre et l'âge trop tardif auquel elle les aborde. Ce sera peut-être le sujet d'un prochain article.

MARCEL CHANTRENS.

INFORMATIONS

EN FINLANDE LES ENFANTS COLLABORENT A LA LUTTE CONTRE LA FAMINE

Sur l'initiative du mouvement des Eclaireurs, tous les mouvements de jeunesse ont participé l'année dernière à un vaste concours destiné à collaborer au ravitaillement du pays. Les jeunes avaient pour mission de récolter des déchets de bois ou des cônes, des baies, des champignons et des fourrages auxiliaires. Chacun d'eux devait en outre

entreprendre volontairement la récolte d'un produit de son choix. Deux mille prix furent institués pour récompenser les meilleurs efforts. La récolte commença à la fin de mai pour le bois et un peu plus tard pour les autres produits. Elle était achevée le 15 octobre, avec les résultats suivants : 250 000 m³ de déchets de bois, plus de 110 000 hl. de cônes, plus de 1 500 000 litres de baies, plus de 500 000 litres de champignons et plus de 80 quintaux de fourrages auxiliaires. A côté de ces quatre denrées obligatoires, les enfants en avaient ramassé 53 autres, dont 75 000 kg. de feuilles de framboisiers, des épis de blé pour une valeur de 250 000 marks finlandais, 20 000 kg. de racines de dent de lion et 110 000 kg. de poisson. La valeur totale de tous les produits récoltés a atteint le chiffre de 70 millions de marks finlandais.

B. I. E.

LES LIVRES

Le Cantique de notre terre, par Jean-Paul Zimmermann. Editions de la Baconnière.

Un poème à la gloire de la terre et de ses travaux. Les pentes et les combes du Jura ; les paysans, les vigneron, les pêcheurs.

*Je saluerai le beau navire
Et sa cargaison de villages,
Et son château de poupe,
La robuste jointure des montagnes,
Et, d'un bordage à l'autre,
L'ample étendue des prairies.*

Les strophes coulent d'un bel élan, les chœurs et les coryphées se répondent en périodes harmonieuses. *Le Cantique de notre terre* est un hymne digne du pays qu'il veut chanter.

ALB. R.

Le retour, drame en trois actes par Jean-Paul Zimmermann. Editions de la Baconnière.

Ce drame est encore un poème. La coupe du discours, la richesse des images, le mythe qui transparaît dans l'œuvre portent la marque du poète. L'auteur nous déclare d'ailleurs « ... qu'il ne peut y avoir au théâtre de vérité que dans la poésie ».

Il importe peu de connaître l'argument du drame. Les images et les symboles par qui s'expriment les personnages sont de la sève poétique qui a nourri le conte populaire et se retrouve dans la langue des paraboles. M. Zimmermann nous apporte là un bel ouvrage.

ALB. R.

Les verbes français conjugués sans abréviations

PAR
AMI SIMOND

Nouvelle édition, un volume in-16, couverture carton fort Fr. 1.50

Voici un recueil très pratique des verbes irréguliers de notre langue, conjugués tout au long et classés systématiquement en 3 conjugaisons, la 3^e se décomposant en 2 groupes : a) les types en *oir*, b) les types en *re*. — Il contient des modèles de verbes réguliers, d'un verbe passif, d'un verbe pronominal et d'un verbe impersonnel.

Les verbes allemands conjugués

PAR
E. BRIOD et J. STADLER
2^e édition.

Un volume in-16, couverture carton fort. Fr. 1.80

Ce livre donne des exemples pour chaque catégorie de verbes et les cinq temps fondamentaux de tous les verbes simples, forts et mixtes. Il renseigne sur une foule de points que les grammaires ne peuvent examiner et cela avec le maximum de facilité de recherches. Des exemples précisent l'emploi des formes divergentes.

I verbi italiani coniugati senza abbreviature

PAR
MAX-H. SALLAZ

Un volume in-16, toile souple Fr. 1.80

L'auteur a donné à sa publication un caractère essentiellement pratique, laissant aux grammaires le soin de la théorie : dérivation, formation, emploi des temps, syntaxe. Cet ouvrage est apprécié par tous ceux qui apprennent l'italien dont les verbes ont la réputation d'être difficiles.

Les verbes anglais : Morphologie

PAR
GEORGES BONNARD

Un volume in-16, couverture carton fort Fr. 1.80

Ce manuel est destiné à ceux qui désirent avoir un exposé complet et ordonné de la morphologie des verbes anglais. Le verbe étudié est celui de l'anglais moderne et contemporain des XIX et XX^{mes} siècles. On y trouve entre autres un chapitre sur les verbes de prédication incomplète, sur les modes et les temps, sur les sept formes du verbe et une liste alphabétique des verbes irréguliers.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE LA

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT



Prêts hypothécaires et sur nantissement

Dépôts d'épargne

Emission d'obligations foncières

Garde et gérance de titres

Location de coffres-forts (Safes)



« Winterthur » Société d'Assurance sur la Vie

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

Administration et Editeurs responsables :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 3 36 33 — Chèques postaux ll. 6600

Responsable pour la partie des Annonces :
PUBLICITAS S. A., SUCCURSALE DE LAUSANNE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.— ; ÉTRANGER : FR. 11.—

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique



« Winterthur » Société d'Assurance sur la Vie

Commission interecclésiastique romande de chant religieux

NOËL ! NOËL !

Chœurs mixtes, chœurs d'hommes
et chœurs d'enfants ou de dames.
Choix à l'examen.

S'adresser à l'AGENCE RELIGIEUSE, LAUSANNE, Ale 31



“ AU BLÉ QUI LÈVE ”

Bibliothèque circulante
pour les jeunes de 6 à 18 ans

La Vuachère, LAUSANNE

Prêts de livres sur place

Envois postaux

Renseignements gratuits